

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le 3 août 2019

Le conseil municipal de Lamagdelaine se réunira le 10 août 2019 à 11 heures, salle de la Mairie.

### ORDRE DU JOUR

1. **Création emploi permanent**
2. **Création emploi non permanent**
3. **Questions diverses**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET.

**Présents :** CORMANE Jean-Pierre, DUFLOS Jacques TRENEULES André; VERDIE Chantal, TERRIE Annette, CAMPAGNAC Jocelyne, RULLIERE Jean-Pierre, CAVAILLE Valérie, GAUFFRE Marie-Christine

Absent excusé : LACALMONTIE Luc

Absents : BESSIERES-PIN Géraldine, POTIER Cédric

Le conseil municipal a élu Monsieur DUFLOS Jacques secrétaire.

Une minute de silence est observée suite au décès de Monsieur Maurice PONS, précédent Maire et de Monsieur le Maire de la commune de Signes Jean-Mathieu MICHEL, renversé par un conducteur lors de ses fonctions de police judiciaire.

#### **Objet : Création d'un emploi permanent**

**Madame Le Maire, informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins du service au sein de l'école, il convient de renforcer l'effectif.

#### **➡ Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, *soit 28/35<sup>ème</sup>* pour occuper les fonctions d'ATSEM, l'accueil et la surveillance lors du temps de garderie, la participation aux temps périscolaire, l'encadrement des enfants à la cantine scolaire, l'entretien des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique

#### **➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Objet : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

### **Madame Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de besoins liés à un accroissement temporaire d'activité : Mise en disponibilité d'une année d'un agent titulaire affecté à l'école, il y a lieu, de renforcer le service et de recruter un agent au sein du service. De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin correspondant au grade d'adjoint technique à temps non *complet* à raison de 26 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : *contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs*).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE :**

#### **Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps *non complet* à raison de 26 heures hebdomadaires.

#### **Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique

#### **Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 29 août 2019.

#### **Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### **INFOS**

- Les travaux de réfection du réseau d'eau potable qui vont avoir lieu sur le chemin du relai de poste à Savanac sont réalisés par le Syndicat de l'eau de Francoulès, les personnes impactées par les travaux seront informées de la date de commencement. Une note de la préfecture nous indique que des recherches archéologiques peuvent retarder les travaux.
- Nous avons reçu de Monsieur MOMEJA une demande de subvention. Son fils de 7 ans a été sélectionné pour participer en Pologne à la demie finale mondiale de VTT dans le cadre de son club « Cahors Cyclisme ». La décision sera prise au prochain conseil municipal.
- Canicule : un rappel de précaution a été effectué par la mairie auprès des personnes fragiles.
- La fête votive s'est déroulée sans incident, nous attendons le retour du Comité des Fêtes.
- La Joviale aura lieu le 21 septembre, le thème de cette année la découverte du patrimoine : les croix et calvaires, les gariottes, les sentiers et les paysages.
- Un panneau d'informations a été installé sur le quai au bord du Lot pour indiquer aux plaisanciers les commerces présents sur la commune.
- Pour rendre hommage à Monsieur Maurice PONS : proposition est faite de nommer le bâtiment de la réhabilitation du corps de ferme « Espace Maurice PONS » voir avec la famille.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 12 h.